

L'Etat impose un centre de rétention administrative à la ville de Pessac

L'Etat envisage d'implanter un CRA sur la ville de Pessac au niveau de l'échangeur de la rocade 13 à proximité immédiate de zone pavillonnaire à forte densité.



Le projet de localisation dans le quartier de Madran/Monbalon ne verra pas le jour !

A l'issue d'une réunion ce lundi 14 novembre 2022 avec le ministre de l'Intérieur, l'Etat vient d'accepter la proposition du Maire de Pessac, et du Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, d'installer le Centre de Rétention Administrative sur le terrain du Bioparc.

Le CRA se fera, mais pas là !

C'est une victoire après 2 ans de mobilisation où le Maire Franck RAYNAL et la majorité des élus de la ville de Pessac, Alain ANZIANI, président de Bordeaux métropole et Maire de Mérignac, Bérangère COUILLARD, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, le député Frédéric ZGAINSKI, et le collectif CRAPASLA ont œuvré auprès de la préfecture de la Gironde et de l'Etat pour mettre en œuvre cette solution alternative proposée par la Mairie, respectueuse du cadre de vie des habitants et de l'environnement.

Les élus de la Ville de Pessac restent mobilisés et attentifs à l'application de cette décision du Ministère de l'Intérieur, dans le respect des engagements pris.

Pour tout contact : unautreprojetpourlecra@mairie-pessac.fr

Vote du 8 juillet au conseil de Bordeaux Métropole



L'État doit tenir ses engagements - Communiqué de presse de Franck Raynal,



Maire de Pessac du 16 juin 2022

Voeu porté par les élus du conseil municipal de Pessac le 22 mars voté à l'unanimité

L'Etat envisage depuis avril 2020 d'implanter un CRA sur la ville de Pessac au niveau de l'échangeur de la rocade 13 à proximité immédiate de zone pavillonnaire à forte densité.

Cette localisation semble parfaitement inadaptée à la ville de Pessac au vu de son insertion dans une zone dédiée à l'habitat et au vu de l'usage actuel des parcelles d'implantation.

La Ville de Pessac a déjà proposé deux contrepropositions, validées par Bordeaux Métropole, mais refusées par l'Etat représenté par la Préfète. Si aucune communication n'a été faite auparavant, c'est pour 2 raisons :

- › La confirmation de ce projet date de mars 2021.
- › L'Etat a demandé expressément la maîtrise de la communication du projet qu'il porte.

Une réunion publique était prévue par la préfecture après la période électorale, pour présenter des esquisses qui aujourd'hui n'existent pas.

En effet, la concertation ne porte pas aujourd'hui sur la légitimité de la localisation mais sur la qualité de l'insertion.

Qu'est-ce qu'un centre de rétention administrative (CRA) ?

La rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé (le CRA) un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration. L'étranger retenu dispose de certains droits et peut recevoir l'aide d'associations. Un centre de rétention administrative est gardé par la Police Nationale.



Ce centre de rétention administrative est un projet porté par le Ministère de l'intérieur. L'Etat est le seul décideur du lieu d'implantation de ce projet et de son instruction.

Le Maire ne délivre pas le permis de construire qui est instruit et délivré par l'Etat lui-même.

En revanche, l'avis de la commune sera sollicité sur le projet de permis de construire.

L'État a choisi Pessac, sans concertation

L'État est propriétaire d'un terrain situé à Pessac, à proximité de la sortie 13 de la Rocade.

Le bâtiment doit ressembler à un hôtel sécurisé intégré, avec une forte qualité architecturale. Il n'y aura ni grillage ni barbelés ni miradors. Ce seront des murs d'enceintes tels qu'ils peuvent exister dans de nombreuses institutions.

L'accès au CRA se fera par l'Avenue du Bourgailh. Seule une sortie secondaire existera par la rue Cicéron. La piste cyclable sera maintenue mais déplacée vers le nord.

La position de la préfecture reste ferme sur le maintien du projet de construction sur sa parcelle sortie 13, bien que les habitants aient pris l'habitude depuis plus de 40 ans d'utiliser ces délaissés de rocade constitués exclusivement d'espaces verts accessibles : promenade en famille, pratique ludique et sportive pour les enfants, espace de déambulation libre et sécurisée pour toutes les générations et les animaux domestiques.

En outre, ces délaissés constituent une zone verte tampon entre les pavillons d'habitation et la rocade.

Les contrepropositions du maire de Pessac

Ce lieu d'implantation, choisi par l'Etat, sortie 13, au contact direct des habitations, est depuis près de 50 ans, un espace vert ouvert à tous, enfants, sportifs ou promeneurs. Devant l'insistance de M. le maire, la préfète a accepté d'examiner un échange de parcelles à condition que cela ne coûte rien à l'Etat.

1ère contreproposition

Une première contre-proposition a été formulée en juillet 2020 en lien avec M. le Président de la Métropole sur des terrains métropolitains, situés sur la partie pessacaise du Bioparc à la limite de Mérignac.

Plus près de l'aéroport (sortie 12), cette parcelle n'a aucun riverain. De nombreuses visites techniques ont eu lieu sur site par les services préfectoraux.

Malheureusement, en mars 2021, Mme la préfète a refusé au motif que des espèces protégées ont été trouvées rendant cet espace inconstructible. Ni la Ville, ni la Métropole ne disposant d'autres terrains à proposer, M. le maire a alors été contraint de prendre acte de la décision de la préfète avec l'engagement que le projet préserverait au maximum le cadre de vie et la tranquillité des riverains.

2e contreproposition



Grâce à des éléments communiqués par Bordeaux Métropole en janvier 2022, M. le maire, en veille sur cette question, a été en capacité de faire une seconde contreproposition sur une autre parcelle du Bioparc, à cheval sur Pessac et Mérignac, récemment libérée et sans contrainte environnementale.

Nous attendons les conclusions officielles de l'étude de ce nouvel emplacement. Les élus de la Ville de Pessac se mobilisent quotidiennement afin que cette dernière solution puisse aboutir favorablement.

Signez la pétition

[Si vous voulez manifester votre opposition à l'intégration d'un CRA en zone pavillonnaire, signez la pétition en ligne sur change.org](#)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE - 18 MAI 2022

CONTACT


Un autre projet pour le CRA

@ Courriel

**HÔTEL DE VILLE DE
PESSAC**

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS